



Assemblée

Distr. générale
29 avril 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Kingston, 1^{er}-5 août 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de demandes d'admission au statut d'observateur
présentées conformément au paragraphe 1, lettre e),
de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée**

Demande d'admission au statut d'observateur présentée au nom du Cluster maritime français, conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée

Note du Secrétariat

1. Le 27 avril 2022, le Cluster maritime français a adressé au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins une lettre de demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité, en application du paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Le demandeur a également présenté un formulaire de demande, sous la forme prescrite dans la pièce jointe 1 des directives régissant l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins à des organisations non gouvernementales, adoptées par l'Assemblée à sa vingt-cinquième session (ISBA/25/A/16, annexe). Le texte de cette lettre et le formulaire de demande communiqué par le demandeur figurent aux annexes I et II de la présente note.

2. Le paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.

3. Les paragraphes 5 et 6 du même article disposent en outre que les observateurs visés au paragraphe 1, lettre e) précité peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur invitation du (de la) Président(e) et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits qu'ils présentent sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.

* ISBA/27/A/L.1.



Annexe I

[Original : français]

Lettre datée du 13 avril 2022, adressée au Secrétaire général de l’Autorité internationale des fonds marins par le Président et le Président fondateur du Cluster maritime français

Depuis votre visite à notre siège à Paris en décembre 2020, dont nous gardons un excellent souvenir, la stratégie nationale française d’exploration et d’éventuelle exploitation des ressources minérales marines a beaucoup évolué. Le Cluster maritime français que nous représentons y a particulièrement contribué, comme vous le savez, en collaboration permanente avec les ministères concernés et le Secrétariat général de la mer de notre pays.

Aussi, conformément à l’article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, au paragraphe 1, lettre e), de l’article 82 du Règlement intérieur de l’Assemblée de l’Autorité internationale des fonds marins et aux directives régissant l’octroi du statut d’observateur aux organisations non gouvernementales auprès de l’Autorité internationale des fonds marins, nous demandons par la présente lettre à obtenir ce statut d’observateur auprès de l’Autorité – en tant qu’organisation non gouvernementale – afin de pouvoir contribuer aux travaux de l’Autorité, dès sa vingt-septième session.

Le Cluster maritime français est une organisation créée par et pour les professionnels de la mer, qui œuvre à la promotion des activités maritimes durables. Il rassemble tous les acteurs des différents secteurs qui composent la filière maritime, tout en étant l’interlocuteur privilégié des institutions françaises.

Nous attendons avec beaucoup d’intérêt de devenir observateur auprès de l’Autorité et de pouvoir apporter notre savoir-faire spécialisé aux travaux de l’Autorité, aussi bien sur le plan de la préservation de l’environnement (par exemple, l’impact du bruit en mer, la comparaison des impacts environnementaux entre les mines à terre et les mines sous-marines...), de la recherche scientifique, du développement et de l’innovation technologique, que sur celui de la réglementation en cours, propre à garantir au mieux les conditions d’un développement durable de toute nouvelle activité dans les grands fonds marins.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire, et espérons qu’une suite favorable sera donnée à notre demande.

Le Président du Cluster maritime français
(*Signé*) Frédéric **Moncany de Saint Aignan**

Le Président fondateur du Cluster maritime français
(*Signé*) Francis **Vallat**

Annexe II

[Original : français]

Demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins

A. Informations relatives à l'organisation

1. Nom de l'organisation

Cluster maritime français

2. Adresse du siège

47 rue de Monceau, 75008 Paris, France

3. Adresse de toutes les branches ou antennes régionales

S.O.

4. Numéro de téléphone

+33 (0)1 42 25 00 48

5. Numéro de télécopie

S.O.

6. Adresse électronique

contact@cluster-maritime.fr

7. Nom, titre et coordonnées de la personne référente

a) Personne référente principale

M. Frédéric Moncany de Saint Aignan (Président du Cluster maritime français)

f.moncany@cluster-maritime.fr

Portable : +33 6 11 04 83 82

b) Personne référente secondaire

M. Francis Vallat (Président fondateur du Cluster maritime français et Président du groupe de travail « Grands fonds marins »)

fv.marine@orange.fr

Portable : +33 6 07 23 91 64

Et/ou

M. Alexandre Luczkiewicz (responsable des relations et des actions outre-mer, pilote du groupe de travail « Grands fonds marins »)

a.luczkiewicz@cluster-maritime.fr

Portable : +33 6 72 86 14 33

8. Renseignements généraux sur l'organisation

Le Cluster maritime français (CMF) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, fondée en 2005 par et pour les professionnels de la mer. Le CMF rassemble tous les acteurs de l'écosystème

maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Il est aujourd'hui composé de plus de 430 entités : entreprises de toutes tailles, pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires, instituts et centres de recherche publics ou privés, universités, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que la marine nationale.

Le Cluster maritime français accompagne ses membres dans le développement durable et responsable de leurs activités et de leurs projets, en France hexagonale, en outre-mer et à l'international, via différentes actions, comme la communication institutionnelle, la recherche systématique de synergies opérationnelles, et les actions permettant de renforcer le poids et l'influence de la France maritime (pour en savoir plus : www.cluster-maritime.fr).

9. Appartenance ou affiliation de l'organisation à une autre organisation dotée du statut d'observateur auprès de l'Autorité, ou tout autre lien entretenu par l'organisation avec une telle organisation

S.O.

10. Affiliation éventuelle de l'organisation à des consultants de l'Autorité, à des contractants de l'Autorité, à des entités actives dans le domaine du droit de la mer, au secteur de l'exploitation minière des fonds marins et des grands fonds, à des instituts de recherche ou au secteur de la commercialisation et du traitement des minéraux

Le Cluster maritime français compte au sein de ses adhérents l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, contractant auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, ainsi que plus d'une centaine d'entreprises intéressées par l'exploration et l'exploitation minières des grands fonds marins, parmi lesquelles :

- Abyssa (<https://www.abysa.com>)
- Alcatel Submarine Networks (<https://web.asn.com>)
- Bourbon Group (<https://www.bourbonoffshore.com>)
- Commissariat à l'énergie atomique (<https://www.cea.fr>)
- Cervval (<https://www.cervval.com>)
- Dassault Systèmes (<https://www.3ds.com>)
- ECA Group (<https://www.ecagroup.com>)
- Forssea Robotics (<https://forssea-robotics.fr>)
- iXblue (<https://www.ixblue.com>)
- Louis Dreyfus Armateurs (<https://www.lda.fr>)
- Loctudy World Nodule Company
- Mercator Ocean International (<https://www.mercator-ocean.eu>)
- Mappem Geophysics (<https://www.mappem-geophysics.com>)
- Naval Group (<https://www.naval-group.com>)
- Pôle Mer Bretagne Atlantique (<https://www.pole-mer-bretagne-atlantique.com>)
- Pôle Mer Méditerranée (<https://www.polemermediterranee.com>)
- RTE (<https://www.rte-france.com>)

- RTsys (<https://rtsys.eu>)
- DEME (<https://www.deme-group.com>)
- Ship as a Service (<https://www.shipasaservice.fr>)
- TechnipFMC (<https://www.technipfmc.com>)

11. Relations avec les organisations intergouvernementales

Le Cluster maritime français participe aux travaux du Comité de la sécurité maritime au sein de la délégation française auprès de l'Organisation maritime internationale.

12. Liste des publications ou toute autre documentation pertinente

Liste sélective de publications en anglais et en français, dans des revues françaises et européennes, à disposition du secrétariat de l'Autorité

« Bruit sous-marin : enjeux économiques et environnementaux en milieu marin – État de l'art sur le bruit anthropique en milieu marin, sur les mesures d'atténuation d'impact et sur les contraintes liées à leur mise en place » – CMF, 2013

« Towards a French deep sea mining industry » – CMF, 2015

« Les fonds marins, nouvel Eldorado » – Revue de l'École polytechnique « La jaune et la rouge », 2016

« Ressources minérales marines : de nécessaires innovations et ruptures technologiques » – Revue *Études Marines*, 2017

« Quels sont aujourd'hui les atouts de la filière française de prospection et d'exploitation minières des grands fonds marins ? » – Revue *Annale des Mines – Responsabilité et environnement*, 2017

« Grands fonds marins : une vraie nouvelle frontière » – *Revue de Droit Maritime*, 2018

« Joint French-German Deep-Sea Mining Activities: Expertise and Visions » – CMF and DeepSea Mining Alliance, 2018

« Grands fonds marins, les industriels franco-allemands se mobilisent » – *Revue Marine et Océans*, 2018

« La course aux abysses » – *Revue La Baille*, 2020

« Les ressources minérales marines : un enjeu géopolitique mondial pour le XXI^e siècle ? » – *Revue Diplomatie – Les Grands Dossiers*, 2020

« Guide de bonnes pratiques relatives aux drones maritimes » – CMF, 2020

« Ces ressources sous-marines qui refondent la géopolitique mondiale » – *Revue Marine et Océans*, 2021

B. Intérêt porté aux questions examinées par l'Assemblée

13. Expliquez brièvement comment votre organisation entend démontrer son intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée, notamment en répondant aux questions 14 à 17 et en fournissant toute autre information ayant un intérêt dans le cadre de la demande d'admission au statut d'observateur.

Le Cluster maritime français a créé en 2011 un groupe de synergie « Grands fonds marins » qui travaille sur les sujets liés à l'exploration et l'exploitation des

ressources minérales marines des grands fonds dans les eaux territoriales françaises et dans la Zone. Ce groupe de travail réunit régulièrement des représentants d'armateurs, d'assureurs, de sociétés de classification et d'organismes scientifiques et de recherche, ainsi que de sociétés industrielles et/ou actives dans le développement technologique et d'innovation. Il reçoit également, de manière permanente – ou épisodiquement sur des sujets précis – des experts, des délégations étrangères, des organisations non gouvernementale et des représentants des ministères et de l'administration française. C'est à ce titre, par exemple, que ce groupe de travail a reçu à deux reprises le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins.

Les travaux du groupe permettent de structurer la filière et de préparer les conditions de développement des technologies, notamment à l'aide de l'élaboration d'une matrice technologique. Celle-ci, actualisée régulièrement, définit en particulier les caractéristiques des phases de travaux à dérouler pour aller de l'exploration à l'éventuelle exploitation, et permet d'échanger sur les programmes scientifiques et industriels français et européens. Le CMF compte également un groupe de travail sur les sujets relatifs à l'impact du bruit en mer, et un autre sur les drones maritimes.

14. Expliquez brièvement si et comment les objectifs ou les activités de votre organisation concordent avec les travaux de l'Autorité.

Pour résumer, le Cluster maritime français suit de près les travaux menés dans le cadre des deux contrats d'exploration concédés par l'Autorité internationale des fonds marins à la France dans la Zone. C'est aussi à cet effet que le CMF a créé en 2011 son groupe de travail sur les grands fonds marins, qui rassemble donc tous les acteurs (scientifiques, institutions et entreprises) concernés par les sujets d'exploration et d'exploitation des grands fonds marins, avec l'objectif de créer des synergies entre ces acteurs et de déterminer, en liaison avec les administrations, une stratégie en cohérence avec les travaux de l'Autorité.

En ce sens, le CMF, qui a déjà fortement contribué à la stratégie française d'exploration et d'exploitation des grands fonds marins élaborée par le Gouvernement et appuyé la participation de ses membres aux appels à projets de la Commission européenne « Raw Materials » et « Horizon », prendra part, au travers des projets de ses adhérents, au programme d'innovation France 2030, dont l'objectif n° 10 porte sur l'exploration des grands fonds marins.

15. Expliquez brièvement si et comment votre organisation entend contribuer aux travaux de l'Autorité, par exemple par l'apport d'informations, de conseils ou d'un savoir-faire spécialisés, ou en identifiant des consultants et des experts ou en mettant leurs services à disposition de l'Autorité.

À des fins d'exploitation et d'exploration, le Cluster maritime français peut mettre à contribution les réflexions et l'expertise de ses divers groupes de travail relatifs aux grands fonds marins, notamment au travers de son panel de représentants de ses adhérents, sur les volets scientifique, technique, industriel et réglementaire. Le CMF produit en effet des rapports (par exemple, son rapport de comparaison des impacts entre les mines offshore et les mines sous-marines), des notes de position, des rapports de veille ainsi que des matrices évolutives sur le plan scientifique et industriel.

Le CMF est également en mesure d'identifier parmi ses membres et de mettre à disposition de l'Autorité internationale des fonds marins des experts qui pourront, selon leur spécialité, contribuer aux groupes de travail et travaux de l'Autorité.

16. Expliquez brièvement si et comment votre organisation possède le savoir-faire et les capacités nécessaires pour contribuer, dans son domaine de compétence, aux travaux de l’Autorité, en particulier en ce qui concerne le droit de la mer, la protection du milieu marin, l’exploitation minière des fonds marins et des grands fonds, la technologie, le traitement et la commercialisation des minéraux, les activités dans la Zone et la recherche scientifique marine dans la Zone.

Le CMF compte parmi ses adhérents un écosystème d’entreprises, d’instituts de recherches et d’institutions complet qui couvre tous les volets propres aux grands fonds, de l’exploration à l’éventuelle exploitation. Son groupe de travail « Grands fonds marins » fait participer lors de réunions régulières des bureaux d’études en environnement marin, des start-up, des armateurs, des constructeurs d’engins sous-marins, des équipementiers, des entreprises spécialisée en recherche et développement/innovation maritime, des universités et écoles supérieures, des cabinets d’avocats spécialisés en droit maritime et droit de la mer, ainsi que des assureurs et courtiers d’assurance maritime, qui, chacun dans leur domaine de compétence, sont à même, au travers du CMF, de contribuer aux travaux de l’Autorité internationale des fonds marins.

À ce titre, le CMF a préparé, entre autres, une matrice « Feuille de route technologique » en 10 phases, de l’exploration à l’exploitation.

De plus, le CMF entretient des relations à un niveau européen avec la DeepSea Mining Alliance (Allemagne), avec qui il a été signé en 2015 un mémorandum d’accord permettant un renforcement de la coopération technologique et scientifique entre les deux pays. Deux fois par an au minimum, les représentants du CMF et de la DeepSea Mining Alliance se rencontrent en séance plénière à Paris et à Berlin pour faire le point sur leurs avancées respectives et identifier les pistes de coopération possibles. Il a aussi échangé dans le passé avec des responsables publics et privés japonais.

17. Expliquez brièvement si et comment votre organisation entend contribuer aux programmes de renforcement des capacités et aux initiatives de l’Autorité (par exemple, au Prix du Secrétaire général ou aux engagements volontaires de l’Autorité).

Le Cluster maritime français souhaite contribuer aux initiatives de l’Autorité internationale des fonds marins, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, en partageant ses travaux déjà menés sur divers sujets, comme l’impact du bruit en mer ou encore la mise en place d’une réglementation pour l’emploi des drones maritimes. Ces travaux concernent tant l’aspect stratégique que technologique, à travers le développement et la coconstruction de la filière avec les acteurs concernés.

Il est également envisagé, dans la lignée du Prix du Secrétaire général, d’encourager les recherches relatives à l’avancement des connaissances scientifiques sur l’environnement des grands fonds marins ou à l’élaboration de cadres réglementaires écologiquement durables auprès des organismes scientifiques et de recherche membres du CMF, notamment dans les territoires français d’outre-mer.